

---

## ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

---

### AVIS DE PROJET

EXPLOITATION DU SECTEUR NORD  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE,  
VILLE DE LACHENAIE,  
PAR USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

**1. Promoteur :** USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC.

Adresse : 3779, voie de service nord  
Autoroute 640, Lachenaie (Québec) J6W 5L6

Téléphone : (514) 474-2423

Télécopieur : (514) 474-1871

Responsable du projet : Jean-Marc Viau/Yves Normandin

**2. Consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu) :** NOVE ENVIRONNEMENT INC.

Adresse : 1650, rue Champlain  
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S9

Téléphone : (819) 371-3481

Télécopieur : (819) 371-2616

Responsable du projet : Martin Anctil/Daniel Boisvert

**3. Titre du projet :** Exploitation du secteur nord du site d'enfouissement sanitaire.

## 7. Description du projet

(phase préparatoire, phase construction, phase exploitation)

---

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les constructions ou les aménagements prévus (usine, route, quai, etc.) en y indiquant les principales caractéristiques (superficie, dimension, capacité, volume, etc.). Mentionner également les divers travaux s'y rattachant (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.) et, s'il y a lieu, décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

### Phase préparatoire

- Les voies d'accès du site sont existantes et aucune construction de route n'est prévue.
- Le sable de surface présent sera extrait pour être réutilisé comme matériel de recouvrement journalier.
- L'ensemble du site est majoritairement déboisé dû à l'extraction du sable. Le reste sera déboisé avant l'aménagement.

### Phase construction

En fonction des contraintes d'aménagement, quatre (4) concepts d'aménagement des cellules sont possibles.

Le concept 1 est composé de trois (3) cellules avec routes intermédiaires construites sur l'argile.

Le concept 2 est identique au concept 1 à l'exception des routes intermédiaires qui reposent sur les déchets. Les concepts 3 et 4 sont des variantes du concept 2 en considérant le secteur nord composé de deux (2) ou d'une (1) cellule.

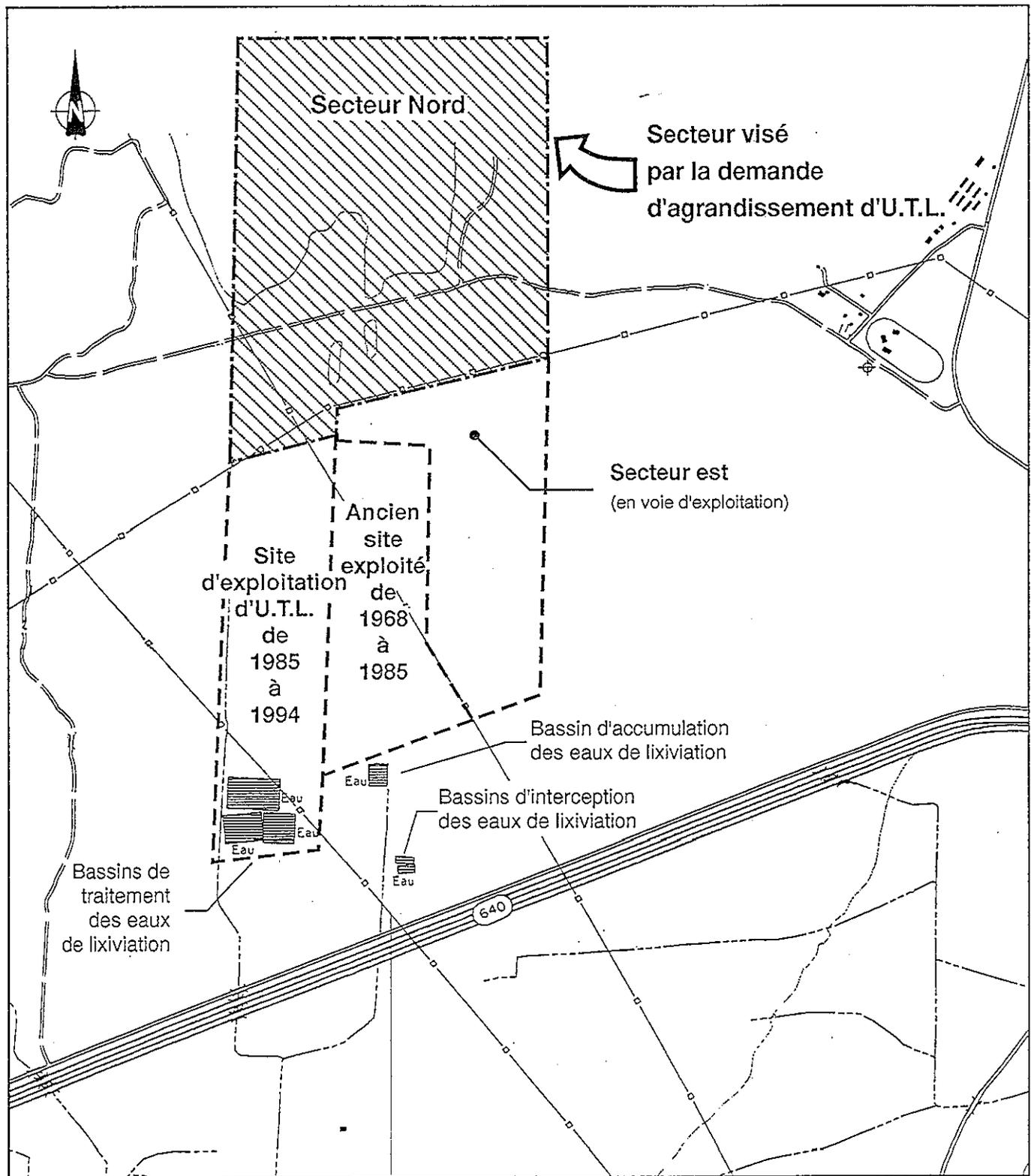
**TABLEAU 1 : DONNÉES SUR LES NOUVELLES CELLULES**

Concept	Surélévation des déchets*	Volumes disponibles (m. cu.)	Tonnages disponibles (tm)**
1	4 m	18 643 600	14 355 600
1	15 m	26 757 300	20 603 100
2	4 m	19 759 600	15 214 900
2	15 m	27 873 200	21 462 400
3	4 m	22 851 800	17 595 000
3	15 m	31 786 500	24 475 600
4	4 m	30 264 200	23 303 400
4	15 m	39 538 200	30 444 400

\* Règlement actuel sur les déchets solides (r. 3.2) = 4 m  
Projet de refonte du règlement sur les déchets solides = 15 m

\*\* Les quantités de déchets sont estimées en multipliant les volumes disponibles par 0,77 t.m./m<sup>3</sup> qui est la densité pondérée des déchets (incluant le matériau de recouvrement).

Figure 1 : Localisation des différents secteurs d'exploitation du site d'enfouissement d'Usine de Triage Lachenaie inc.



## 8. Description du milieu et des principales contraintes

Pour les sites envisagés, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet (différentes composantes du territoire et principales activités humaines) ainsi que les principales contraintes prévisibles (compatibilité de la vocation du territoire, zone inondable, sites exceptionnels, topographie, etc.).

---

- Le secteur concerné est zoné industriel (extraction), tel que spécifié dans le plan de zonage de la Ville de Lachenaie et de la MRC des Moulins. Une demande de modification pour un usage industriel (enfouissement) sera adressée aux autorités concernées. Cette zone n'est pas protégée par le zonage agricole de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
- La stratigraphie générale du site est la suivante (nature : épaisseur moyenne) :
  - . terre végétale : 0 à 0,20 m
  - . sable : 0 à 1,5 m
  - . argile silteuse : 18,5 à 20,58 au sud et 17,95 à 19,90 m au nord
  - . till : 5 à 9 m
  - . roc : shale argileux.
- Mentionnons que le sable de surface du secteur a été utilisé notamment lors de l'exploitation de la sablière.
- Environ 35 % de la superficie est encore boisée. Ces arbres pourraient faire l'objet d'une exploitation de la part des anciens propriétaires à la suite d'une entente entre eux et le propriétaire actuel, soit U.T.L. inc.
- Les zones urbaines concentrées sont situées à plus de 2 km (ville de Lachenaie) alors qu'une zone rurale dispersée débute à près de 1 km à l'est. Mentionnons qu'un seul puits artésien est situé à l'intérieur d'un rayon de 2 km et que celui-ci, appartenant à U.T.L. inc., n'est pas utilisé pour fins de consommation humaine.

## 7. Description du projet (phase préparatoire, phase construction, phase exploitation) suite

---

Les nouvelles cellules seront aménagées de manière à respecter les contraintes suivantes:

- Pentés d'excavation ayant un facteur de sécurité suffisant.
- Élévation du fond des cellules basée sur la présence d'une nappe en charge dans la couche de till et sous la couche d'argile.
- Présence de deux lignes de transport d'Hydro-Québec sur le site concerné.
- Gestion efficace des terres à excaver, soit la réutilisation du sable pour le recouvrement journalier et de l'argile pour le recouvrement final.

### Phase exploitation

Les cellules seront exploitées du sud vers le nord. Ceci permettra d'optimiser l'utilisation des terres excavées pour le recouvrement des cellules à être exploitées dans le secteur est et/ou l'entreposage des terres sur les cellules complétées.

L'exploitation des cellules comprend les phases suivantes :

- Construction d'un mur d'étanchéité en argile compactée en périphérie des cellules afin d'éviter toute circulation horizontale de lixiviat dans la couche de sable uniforme en surface.
- Installation d'un système de captage de lixiviat drainant les eaux vers les limites extérieures des cellules. Rappelons que le lixiviat récolté sera traité à l'aide du système déjà en place comprenant trois lagunes fonctionnant en mode séquentiel, dont la troisième est aérée ou encore par le système de traitement qui sera mis en place lors de l'exploitation du secteur est.
- Mise en place de divers aménagements de contrôle temporaires et permanents visant à minimiser le ruissellement des eaux de surface non contaminées. Les aménagements temporaires comprennent des murets en périphérie et au fond des cellules, de même qu'une bande d'argile non excavée entre une cellule en exploitation et une nouvelle cellule adjacente.

Par ailleurs, mentionnons que les eaux de précipitation ayant été en contact avec les déchets seront pompées vers le système de traitement. De leur côté, les aménagements permanents comprennent deux fossés de surface ceinturant l'ensemble du lieu d'enfouissement et un drain périphérique placé à l'intérieur de la couche de déchets, au pied du talus de recouvrement final.

- Opérations d'enfouissement respectant les exigences du *Règlement sur les déchets solides* (L.R.Q., Q-2, r.14), soit :
  - . remplissage des cellules par couches n'excédant pas 2,0 mètres de hauteur ;
  - . front de déchets ayant une pente maximale de 30 % ;
  - . recouvrement par 0,20 mètre de matériel pour chaque couche de déchets ainsi que pour le front de déchets après chaque journée d'opération ;
  - . conformité du matériau utilisé pour le recouvrement quotidien.
- Recouvrement final lorsque, dans une section de terrain, le profil final des couches de déchets solides compactés est atteint conformément aux plans.
- Installations de nouveaux puits d'échantillonnage des biogaz, espacés de 300 m, en périphérie des cellules du secteur nord.

## 9. Principales répercussions appréhendées

Pour chacune des phases du projet, décrire sommairement les principales répercussions appréhendées par la réalisation éventuelle du projet (milieux naturel et humain).

---

- Les répercussions sur le milieu sonore seront pratiquement nulles. De fait, l'augmentation prévue de l'achalandage de véhicules lourds n'est pas significative. Mentionnons que ces derniers accèdent au site d'enfouissement par une voie de service qui longe l'autoroute 640. Par ailleurs, les secteurs habités sont éloignés du site de l'entreprise. Enfin, le règlement de zonage permet les activités de déboisement et d'excavation sur ce site.
- Les principales répercussions de ce projet concernent les émissions de biogaz et la production de lixiviats. Ces contaminants devront être récupérés et traités pour éviter une contamination de l'atmosphère, de la nappe phréatique et des eaux de surface.
- Le projet aura un impact positif sur l'économie de la région tout au long de l'aménagement et de l'exploitation de l'aire d'agrandissement avec l'achat de biens et services de même que l'emploi de main-d'œuvre.

#### 4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir ce qui motive la réalisation éventuelle du projet.

---

L'Usine de triage Lachenaie inc. (U.T.L. inc.) exploite actuellement un site d'enfouissement sanitaire situé au 3779 de la voie de service nord de l'autoroute 640, à Lachenaie. Ce site d'enfouissement accepte les déchets d'origine résidentielle, commerciale et industrielle provenant de la grande région de Montréal, de Laval et de la majeure partie des villes et municipalités de la Couronne-Nord (MRC L'Assomption, Des Moulins, Thérèse-de-Blainville et Deux-Montagnes). La population desservie par ce site est d'environ 700 000 personnes pour un volume approximatif de déchets annuel de 820 000 t.m.

Pour être en mesure de traiter les volumes projetés de déchets, soit un potentiel envisagé de 970 000 t.m./année, U.T.L. inc. désire exploiter un secteur lui appartenant, au nord du site actuel.

Le secteur est en voie d'exploitation pourrait voir sa capacité atteinte dans cinq ans dans un scénario fort d'exploitation. Dans ce contexte, U.T.L. désire initier le processus d'obtention d'un certificat pour un agrandissement au nord considérant les délais nécessaires pour l'obtention d'une telle autorisation.

Le principe d'exploitation de ce secteur présente de nombreux avantages par rapport à l'ouverture d'un nouveau site. En particulier, il permet d'optimiser les équipements et infrastructures déjà en place et limite la multiplication d'îlots non agricoles en milieu rural.

Les critères de conception pris en compte pour l'aménagement des cellules présentement en opération seront appliqués aux cellules prévues au secteur nord. Le but est donc de maintenir un standard élevé pour l'enfouissement, en particulier en ce qui concerne les systèmes de drainage et de captage du lixiviat. Le traitement du lixiviat sera assuré par les installations déjà en place. En ce qui concerne les biogaz, un système actif de récupération sera mis progressivement en place et sera intégré lors de l'exploitation au système (torchère et centrale thermique) déjà en place pour le traitement des biogaz.

Mentionnons qu'en vertu de l'article 2 de la loi 101 sur *l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets*, U.T.L. inc. n'est pas tenue de fournir un avis de projet pour son projet d'agrandissement. Toutefois, le présent document a été préparé dans le but d'obtenir une directive pour une étude d'impact sur l'environnement.

## **5. Localisation du projet**

Mentionner les sites où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire si connus les numéros cadastraux (lot, rang et municipalité). Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale des sites potentiels de localisation du projet.

---

Le site de U.T.L. inc. est situé en bordure de l'autoroute 640, à environ 2 km au nord-est de la ville de Lachenaie (voir figure 1).

La zone faisant l'objet de la présente demande est localisée sur les lots Parties 78 à 87, 90, 93 et 94 du cadastre de la paroisse de Lachenaie. La superficie est d'environ 123 ha, soit l'équivalent de 304 acres.

## **6. Propriétés de terrains**

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est potentielle et mentionner depuis quand et dans quelles proportions ces terrains sont acquis (ex. : propriété privée à 100 pour cent, terrains acquis à 75 pour cent suite aux expropriations, etc.). Ces renseignements pourraient apparaître sur une carte.

---

L'ensemble des terrains où se situe le projet est la propriété à 100 % de U.T.L. inc.

**10. Calendrier de réalisation du projet**  
(selon les différentes phases de réalisation du projet)

---

Les phases de construction et d'exploitation des cellules d'enfouissement font partie des opérations courantes d'un site d'enfouissement sanitaire. La durée de vie estimée du futur lieu d'enfouissement est de 20 à 168 ans, selon le concept d'aménagement choisi et l'application de la *Politique de gestion intégrée des déchets solides* du gouvernement du Québec, en incluant le secteur est en voie d'exploitation.

**11. Phases ultérieures et projets connexes**

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet connexes qui peuvent s'y rattacher.

Les phases ultérieures du projet comprennent les éléments suivants :

- à compter de la fermeture finale du site, un suivi, pour une période de 30 ans du traitement et du contrôle du lixiviat, des eaux souterraines et des biogaz ;
- imperméabilisation et aménagement final du site, incluant l'ensemencement ;

**12. Remarques**

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages.

---

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le ..... 29. 11. 95 .....

par .....  .....